

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise
Augmentation de capital**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : M le Maire,

La Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (Semad) est un outil indispensable aux besoins du territoire en termes de développement économique et d'emploi, d'aménagement, de renouvellement urbain, de restauration immobilière et de construction d'équipements publics.

La Ville détient 11,9 % des parts du capital et ne dispose que de 2 sièges sur 14 au sein du Conseil d'Administration de la Semad qui se compose de :

- 8 sièges pour le collège public (6 pour la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et 2 pour la ville de Dieppe).
- 6 sièges pour le collège privé

Pour autant, la ville à ce jour contribue à plus de 60 % à l'activité de la Semad.

Dans un contexte économique peu enclin à une relance immédiate, la Société d'Economie Mixte, au-delà de ses activités de proximité, doit cependant résister et développer son champ d'actions pour engager une nouvelle dynamique d'accompagnement au service du territoire.

Dés lors et pour garantir cette capacité d'actions à court et moyen terme, la Semad doit se doter de moyens financiers en adéquation avec son développement.

Aussi, afin d'engager une démarche volontariste de repositionnement de la Semad, il convient de proposer la recapitalisation de la Société d'Economie Mixte à hauteur de 600 K€. Cette augmentation de capital, dont la répartition serait à prévoir entre le collège public et le collège privé des actionnaires de la gouvernance de la Semad, permettrait au regard du redimensionnement de ses fonds propres de relancer un développement offensif en diversifiant ses secteurs d'activités.

La Ville de Dieppe peut à cet effet, proposer une participation à l'augmentation de capital à hauteur de 100 K€ en portant ainsi à 15,1 % les parts de la Société d'Economie Mixte qu'elle détiendrait.

Considérant l'intérêt d'augmenter le capital de la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise en vue de mettre en œuvre un développement stratégique à court et moyen terme,

Considérant que cette décision s'accompagnera d'un projet et d'un pacte de gouvernance réactualisés entre les actionnaires publics.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de participer à l'augmentation du capital de la Semad à hauteur de 100 000 € et d'inscrire la dépense sur le Budget Primitif 2016 de la ville de Dieppe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en
application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

